

mardi 25/03/08 – n°12

Parrainage pour l'emploi des jeunes : le PRO BTP confirme son engagement



>> La signature d'un accord cadre national entre les pouvoirs publics et le groupe de protection sociale des professions du bâtiment et des travaux publics PRO BTP vient valoriser un réseau de parrainage déjà très actifs dans 53 départements. Les résultats sont encourageants : 2 jeunes sur 3 aidés par les 350 parrains PRO BTP, obtiennent un emploi ou une formation.

Cet accord cadre avec le PRO BTP a été signé par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté, le service des droits de femme et de l'égalité, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et le Conseil national des missions locales.

Dans cette convention, qui concerne particulièrement les jeunes des quartiers issus de l'immigration, les signataires souhaitent notamment faciliter la connaissance des métiers du secteur, favoriser le travail en réseau entre les parrains et les conseillers des missions locales, développer la formation des parrains et les supports d'animation. Les initiatives locales seront encouragées.

Des actions sont déjà engagées en région comme les opérations de formation des parrains en PACA et Midi-Pyrénées ou des accords locaux signés entre des parrains PRO BTP et la mission locale de Bourges ou d'Ussel.

> [Télécharger l'accord cadre national pour le développement des actions de parrainage sur www.cnml.gouv.fr](http://www.cnml.gouv.fr)

> [Le site PROBTP Parrainage](http://www.probtp.org)